

En termes de régions, je ne pense pas qu'il faille avoir un doctorat en géographie pour comprendre que le Grand Portage fait partie du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. Mais je ne vois pas pourquoi on s'obstine à créer des régions qui ne reflètent réellement pas la réalité locale et régionale et qu'on dilue par le fait même les hauts taux de chômage des régions en difficulté avec d'autres qui sont plus propères, et que par le fait même on crée une double injustice, ce qui veut dire qu'en termes de statistiques les régions les plus mal en point se trouvent à donner des points à des régions plus prospères, leur servant ainsi des bénéfices à l'assurance-chômage et des bénéfices lorsqu'il s'agit de la répartition des deniers publics pour créer de l'emploi, comme des projets de Canada au Travail. Ce sont les plus pauvres qui payent pour les plus riches. Cette stupidité, ne peut vraiment pas durer. Il faut qu'elle soit corrigée.

Il ne faut pas être sorcier pour trouver une solution véritable. Que le découpage d'une région se reflète sur une autre! Nous ne demandons pas de cadeau à aucune des régions. Nous disons: Qu'on établisse, véritablement, pour chacune d'entre elles son véritable taux de chômage, et, à ce compte-là, on ne se fera pas de cadeau les uns les autres. On va uniquement rétablir la justice pour les régions qui en ont vraiment besoin.

Ce climat de frustration pour les députés, inutile de le dire, a été largement partagé par les chômeurs qui ont formé un front commun Régional qui comprend les groupes suivants: Comité le Réveil du TransContinental; Comité de Lutte aux Problèmes de Chômage dans Kamouraska-Est; Comité Action Kamouraska; Opération Dignité II; Action Chômage Rivière-du-Loup; Groupes de Travailleurs et chômeurs de JAL et des Basques.

Et je cite quelques passages d'une lettre adressée le 11 juin à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), et je cite:

Le Front Commun Régional de lutte contre le zonage de l'assurance-chômage des comtés de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Témiscouata et une partie de Rimouski tient à vous rappeler à nouveau son impatience face au retard concernant l'annonce de modifications au tracé actuel des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage. Le front commun désire aussi vous présenter à nouveau sa revendication concernant le zonage et démontrer comment d'autres options envisagées nous sont inacceptables.

Il nous apparaît d'abord important de vous rappeler les effets qu'a entraînés ce nouveau tracé suite à l'adoption de la loi C-14. Compte tenu de l'existence de plusieurs emplois saisonniers et malgré un taux de chômage très élevé, beaucoup de travailleurs se sont vu refuser le droit aux prestations d'assurance-chômage puisqu'ils n'avaient pu répondre aux nouvelles exigences conditionnées par l'intégration de notre région à celle de Québec. Cette situation a ainsi créé chez ces travailleurs des difficultés financières importantes, une insécurité financière et tout ce qui peut s'ensuivre comme possibilité de problèmes sociaux et familiaux. Ces coupures du droit à l'assurance-chômage ont amené par le fait même un ralentissement de l'activité économique de la région par une réduction du pouvoir d'achat de ces travailleurs sans emploi.

Même à cette période de l'année, le nouveau zonage a encore des effets importants. Certains travailleurs ont recommencé à travailler, mais plusieurs n'ont pu le faire compte tenu d'un ralentissement économique, particulièrement dans le secteur de la construction. Les travailleurs qui n'avaient pu accumuler suffisamment de semaines pour être éligibles, selon le nouveau tracé, se retrouvent toujours dans une situation très difficile. Pour les autres qui ont eu droit aux prestations, ils se voient réduire de beaucoup leur nombre de semaines de prestations dans la phase complémentaire, et dans bien des cas n'ont plus accès aux prestations. Voilà donc un tableau rapide de la situation qui veut démontrer l'urgence d'une intervention pour modifier le zonage actuel de l'assurance-chômage.

Ce que le front commun régional (K.R.T. + partie de Rimouski) revendique depuis le début, soit maintenant depuis près d'un an, c'est de détacher la zone du Grand Portage (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata, une partie de

Assurance-chômage—Loi

Rimouski) de la région de Québec pour l'intégrer à la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Plusieurs raisons ont déjà été amenées pour prouver le bien-fondé de cette revendication, dont la principale est la suivante: les comtés de Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata et une partie de Rimouski ont une situation socio-économique beaucoup plus semblable à la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie qu'à la région de Québec. Cette affirmation est véritable en prenant connaissance particulièrement du nombre de prestataires de l'assurance-chômage, du nombre de travailleurs sans emploi inscrits au Centre d'emploi du Canada par rapport à la population et du taux de chômage régional.

Ces instances ont fait l'objet d'engagements, non pas des moindres, mais de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) et de cinq ou six ministres qui se sont engagés durant la campagne électorale à corriger cette situation. Nous avons obtenu depuis le rapport du groupe de travail mais qui se base toujours sur les statistiques de Statistique Canada que je conteste et qui ne révèlent pas, loin de là, la réalité du chômage régional. Je les invite, d'une part, à réviser leurs statistiques et, d'autre part, j'invite le ministre à faire pression auprès d'eux pour qu'ils établissent un échantillonnage dans la région.

Puisqu'ils veulent fonctionner par échantillonnages, je leur conseillerais ainsi qu'au ministre que l'administration en serait beaucoup simplifiée et l'on me dira sans doute que selon la loi c'est à Statistique Canada que l'on doit se référer. Je ne veux pas attendre qu'on modifie la loi pour en venir à solutionner ce problème, mais au moins si l'on doit se référer à Statistique Canada qu'ils modifient leur mode d'opération et communiquent avec les centres de main-d'œuvre. Au fond ce sont eux qui connaissent véritablement la situation et qui peuvent donner justice aux travailleurs.

Je sais que le ministre est aussi en contact avec d'autres ministres du Cabinet, de la région de Québec en particulier, pour une révision de cette situation. Le bill que l'on introduit en somme est valable s'il vise à prolonger le système en vue d'une allocation sur la prolongation de la norme variable d'admissibilité, mais il est inacceptable pour nous si le zonage n'est pas corrigé, parce que ce serait vouloir perpétuer une injustice. Alors, je demande au ministre ainsi qu'à ses collègues du Cabinet de faire diligence pour corriger cette situation inacceptable surtout pour une région qui voit 95 p. 100 de ses jeunes, éduqués aux frais de leurs parents et de la région, obligés de quitter leur milieu pour gagner leur vie.

Lorsqu'on connaît des taux de chômage, et je le répète, qu'on n'accepterait nulle part ailleurs, je pose la question de savoir si à Winnipeg ou à Windsor on accepterait un taux de chômage de 40 p. 100. Il se produirait une révolution! Pense-t-on que chez nous, parce qu'on est une région périphérique, parce qu'on vante la beauté de nos paysages, on doit accepter une telle situation? Dieu sait qu'on a le cœur à l'ouvrage, à la besogne, Dieu sait combien de batailles on a livrées pour développer notre pays. Et encore là que de difficultés, que d'embâcles, de bâtons dans les roues! On est obligé de conclure que nous sommes la voix qui crie dans le désert. Mais au moins nous voulons bien, lorsqu'on souffre de chômage, qu'on reconnaisse le fait et qu'on rende justice à nos travailleurs et qu'aussi on ait une sympathie particulière pour toutes nos promotions régionales dans le but de corriger cette plaie du chômage de donner un avenir à nos jeunes et la sécurité à nos adultes, et de permettre à la région à laquelle nous sommes si attachés de prendre véritablement le chemin du progrès. Mais en attendant, au moins il y a une urgence, c'est non pas de